



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JUILLET 2017 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33  
Nombre de conseillers en exercice ..... : 33  
Nombre de conseillers présents à 20 h 30 ..... : 25  
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... : 32

*~~~~~*

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

### ❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Christine BARBIER en tant que secrétaire de séance.

### ❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 15 mai 2017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 15 mai 2017.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE  
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

**Rapporteurs :** Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique  
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances  
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité  
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué à la Vie Associative et au Sport

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires (alinéa 3)
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre s'y afférents (alinéa 6),
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (alinéa 7).

Dans le cadre de cette délégation, **trois décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DECISION N° 1 DU 13 JUIN 2017**  
Exécutoire le 16 juin 2017

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
SERVICE ASSURANCES**

Contrat d'étude et de conseil en assurances avec la Société PROTECTAS pour un montant de 2.500 € HT pour assister les services de la commune dans le cadre de la mise en concurrence pour la souscription d'un contrat « dommages-ouvrage », pour les travaux de construction du 3<sup>ème</sup> groupe scolaire.

**DECISION N° 2 DU 19 JUIN 2017**  
Exécutoire le 28 juin 2017

**DIRECTION DES FINANCES**

Budget Principal

Ouverture d'une ligne de trésorerie : Souscription d'une convention avec le Crédit Mutuel au regard des caractéristiques suivantes :

- Montant : 2 000 000,00 €,
- Durée totale : 1 an,
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné 1 mois + marge 0,63%,



- Frais de dossier : 1 000,00 €,
- Paiement des intérêts : suivant une périodicité trimestrielle.

DECISION N° 3 DU 29 JUIN 2017  
Exécutoire le 30 juin 2017

#### DIRECTION DES FINANCES

Création d'une régie de recettes « Petite Enfance »

#### ❖ Finances – Budget Principal – Exercice 2017 – Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Examen et vote

Monsieur **HÉLÈNE** signale qu'en section de fonctionnement les recettes s'élèvent à 219 818,00 € et les dépenses à 88 159,00 €, soit un solde excédentaire de 131 659,00 € viré en dépenses imprévues.

En recettes, il souligne un complément de Dotation Globale de Fonctionnement de 108 868,00 €, la Dotation Nationale de Péréquation de 32 351,00 €, un excédent reversé par la SET pour la vente du 54 rue du Mûrier de 10 646,00 €, des reprises de provisions et des ré-imputations comptables pour 42 076,00 €.

En dépenses, il note la subvention de 7 500,00 € à la Maison d'Assistants Maternels « Bulle d'éveil » pour son lancement un complément de crédit pour le marché de surveillance de 6 000,00 €, un complément de crédit pour la taxe d'habitation des logements vacants de 3 000,00 €, une provision pour litige de 6 000,00 €, des compléments de provisions, la réparation d'une pompe pour 1 912,00 €, la location d'une nacelle pour 1 200,00 € et d'autres dépenses compensées par des recettes. Il s'agit de sinistres ou de spectacles.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 85 729,00 € et les dépenses en moins pour 27 206,00 €. Le solde, soit 112 935,00 €, est viré en dépenses imprévues. Les postes principaux sont, en recettes, l'annulation des aménagements intérieurs de la ferme de la Rablais inscrits en 2012 pour – 40 283,00 €, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réfection du terrain de football synthétique de 78 150,00 €, le produit des amendes de police pour 47 862,00 €.

En dépenses, il souligne la remise en état d'une pompe pour 1 384,00 €, des crédits pour l'acquisition d'un nouveau véhicule en remplacement du Renault Espace pour 40 000,00 €, des économies sur le marché de la passerelle de l'Escale pour – 73 000,00 € et des travaux de restauration du clocher de l'église Ste Julitte pour 4 150,00 €.

La DBM comprend également des virements de crédits d'un chapitre à un autre.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX  
CONTRE : 03 VOIX (M. FIEVEZ, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)  
ABSTENTION : -- VOIX

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget principal – exercice 2017.

#### ❖ Budgets annexes – Exercice 2017 – Décisions Budgétaires Modificatives n° 1 – Examen et vote



#### A – ZAC Croix de Pierre

Monsieur HÉLÈNE signale une régularisation de – 4 896,35 € pour un emprunt.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC Croix de Pierre – exercice 2017.

#### B – ZAC la Roujolle

Monsieur HÉLÈNE signale une régularisation de – 2 548,76 € pour un emprunt.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC la Roujolle – exercice 2017.

- ❖ **Finances – Régies municipales – Service de paiement des factures par carte bancaire sur internet (TIPI Régies) – Conventions régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service à conclure entre la commune, les régisseurs et la Direction Générale des Finances Publiques**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte ce nouveau moyen de paiement par carte bancaire en ligne des factures émises dans le cadre des régies,
- 2) Autorise Monsieur le Maire et/ou le régisseur à signer chaque convention et tous documents utiles à la mise en œuvre du dispositif.

- ❖ **Finances – Opération « Domaine de la Gruette » - Acquisition de 10 logements locatifs en VEFA sis rue des Amandiers par Touraine Logement ESH**

#### A – Demande de garantie d'emprunt Prêts Locatifs Social (PLS)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accorde sa garantie d'emprunt à Touraine Logement ESH pour le prêt qu'elle a contracté auprès de la CDC pour l'acquisition en VEFA de 10 logements collectifs en PLS,



2) Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette garantie.

### **B – Convention de réservation de logements**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Adopte les termes de la convention proposée par Touraine Logement ESH,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint à signer ladite convention.

### **❖ Finances – ZAC du Clos de la Lande – Traité de concession de l'opération à la Société d'Équipement de la Touraine**

#### **A – Centre d'affaires Equatop – 59 bis rue du Mûrier (opération n° 08-627) – Approbation du compte de résultat 2016 et prévisions 2017**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2016 pour le centre d'affaires EQUATOP, 59 bis rue du Mûrier, tel que présenté par la Société d'Équipement de la Touraine et annexé à la présente délibération.
- 2) Précise que l'équilibre de l'opération au 31 décembre 2016 nécessite le versement par la Commune d'une subvention d'un montant de 8 160,98 €.

#### **B – Immeuble d'entreprises – 7 rue Lavoisier (Pôle Emploi) - Approbation du compte de résultat 2016 et prévisions 2017 (opération n° 08-654)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2016, pour l'immeuble d'entreprises situé 7, rue Lavoisier, tel que présenté par la Société d'Équipement de la Touraine et annexé à la présente délibération,
- 2) Précise qu'il n'est pas sollicité de participation d'équilibre de la ville pour l'année 2017.

### **❖ Finances – ZAC de la Ménardière - Traité de concession de l'opération à la Société d'Équipement de la Touraine (opération n° 01-167)**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le bilan financier de la ZAC de la Ménardière présenté par la Société d'Équipement de la Touraine, concessionnaire de l'opération, arrêté au 31 décembre 2016 et annexé à la présente délibération,
- 2) Précise qu'il n'est pas sollicité de participation d'équilibre de la ville pour l'année 2017.

#### ❖ Finances – Provisions pour dépréciation des comptes de tiers

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Provisionne à hauteur de 43 133,80 € pour dépréciation des comptes de tiers à constituer, suivant la liste établie par le comptable,
- 2) Dit que cette provision sera comptabilisée suivant le régime semi-budgétaire (la somme est ainsi réellement mise de côté pour prévoir l'admission en non-valeur de titres devenus irrécouvrables),
- 3) Effectue une reprise de provision pour 22 176,00 € (provision mal imputée) et pour 6 871,38 €.

#### ❖ Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 7 et le 29 juin 2017

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

#### ❖ Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 11 juillet 2017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX  
CONTRE : 03 VOIX (M. FIEVEZ, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)  
ABSTENTION : -- VOIX

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 11 juillet 2017.



❖ **Ressources Humaines – Provisions pour litiges – Contentieux – Annulation de la provision constituée par délibération du 10 octobre 2016**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Reprend la provision constituée à l'occasion du contentieux avec un agent à hauteur de 13 000,00 €.

❖ **Ressources Humaines – Mise à disposition temporaire d'agents communaux auprès de Tours Métropole Val de Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les mises à disposition d'agents communaux saisonniers ou temporaires auprès de la Métropole,
- 2) Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces en exécution de la présente délibération.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire – Compte rendu de la réunion du comité syndical du mardi 13 juin 2017**

**Monsieur MARTINEAU** signale que figuraient à l'ordre du jour de cette réunion, en affaires générales, la création d'une commission consultative paritaire dans le cadre de la loi de transition énergétique par la croissance verte, le tableau des effectifs avec la fixation des ratios d'avancement de grade, la présentation du rapport d'activités 2016 et une garantie financière pour un projet de toit photovoltaïque à Montreuil Bellay.

Dans le cadre des finances, le budget supplémentaire 2017 a été présenté. Il signale que le budget du SIEIL s'équilibre à 26 700 000,00 € en 2017. Les autres points abordés portaient sur l'indemnité des élus et la vente d'un appartement pour 210 000,00 €.

Dans le domaine de l'électricité, les membres du comité ont étudié la programmation des dossiers de renforcement et de dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie. Il précise que pour le gaz, à ce jour, 104 communes sur 165 ont transférés leur compétence au SIEIL.

Pour terminer il précise que la prochaine réunion aura lieu le 17 octobre et les 80 ans du SIEIL le 29 septembre 2017.

❖ **Intercommunalité – Tours Métropole Val de Loire**

**A – Modifications statutaires suite au passage en Métropole**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les nouveaux statuts de la métropole « Tours Métropole Val de Loire »,
- 2) Autorise le Président à signer tous actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

**B – Schéma de mutualisation – Mise à disposition d'un logiciel d'aide à la rédaction des marchés publics dans le cadre des biens partagés – Examen et approbation du projet de convention – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de la convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Adopte la convention de mise à disposition,
- 2) Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**C – Compte rendu de la réunion du conseil métropolitain du lundi 26 juin 2017**

**Madame LEMARIÉ** signale qu'un nouveau logo a été présenté, réalisé par un graphiste local. Par ailleurs, figuraient à l'ordre du jour le compte administratif 2016. Elle précise qu'au titre de l'année 2016 l'investissement de la métropole a été de 67 200 000,00 € alors qu'il était de 58 600 000,00 € en 2015. Ces investissements concernent le budget principal pour 45 000 000,00 €, le budget transport pour 12 100 000,00 € et le budget assainissement pour 9 600 000,00 €. La dette sur ces trois budgets a baissé de 10,95 %. La capacité de désendettement de la métropole se situe entre 8 et 11 ans.

Par ailleurs elle informe des autres points abordés : le rapport annuel de la société Kéolis qui comptabilise plus de 36 millions de voyages contre 35 millions en 2015, la stratégie touristique de la métropole pour la période 2017-2022, la gestion de la scène communautaire des musiques actuelles, le Temps Machine, qui a été confiée à l'association « L'Asso » avec un regain de fréquentation important, l'arrêt du 3<sup>ème</sup> PLH (Programme Local de l'Habitat) 2018-2023, le bilan d'activités du service public de transport à des personnes à mobilité réduite, la maison du vélo inaugurée dernièrement qui proposera un ensemble de prestations varié.

**❖ Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 29 juin 2017**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.





**ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION**

**Rapporteurs :** Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales  
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité  
Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal délégué à la Vie Culturelle

- ❖ **Culture – Contrat PACT (Projets Artistiques et Culturels du Territoire) avec la Région Centre-Val de Loire – Saison 2017 – Convention avec l'association Mariska Val de Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- ❖ **Relations Internationales – Déplacement d'une délégation municipale à Ptuj du 4 au 7 août 2017 à l'invitation du Maire, Monsieur Miran SENCAR, pour les fêtes de la ville – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge d'un mandat spécial Madame Francine LEMARIÉ, Maire Adjointe en charge des Relations Internationales,
- 2) Précise que, conformément à la réglementation, ce déplacement peut donner lieu à un remboursement des frais de transport et de séjour complémentaires sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Ajoute que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

- ❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 26 juin 2017**

**Madame JABOT** souligne que lors de la dernière réunion, les membres du CCAS ont examiné le compte de gestion et le compte administratif 2016, la délégation de service public de la MAFPA, accordé une subvention de 650,00 € pour l'épicerie sociale portée par la Croix Rouge, autorisé la signature pour des prestations de gardiennage, mis à jour le tableau des effectifs, mis en place un régime d'astreinte et d'alerte pour la canicule.

Par ailleurs elle évoque la manifestation du 10 septembre prochain pour l'inauguration des 10 ans de l'Escale avec l'organisation d'un thé dansant, l'étude de 6 dossiers de secours et l'annulation, dans le cadre des ateliers du bien vieillir, de la marche nordique en raison du temps pluvieux.



De plus, elle signale que le CCAS a fêté la signature de l'avenant pour l'adhésion de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire au protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes avec une représentation, salle Rabelais, d'une pièce intitulée « La cave » qui a emporté l'adhésion des spectateurs.

Enfin elle évoque le projet de forum jeunesse le 22 novembre 2017 avec pour idée de thème « Qu'est-ce qui se met en place avant l'adolescence pour que l'adolescence se passe bien ? ». Elle précise que la cible représente les enfants de 9 à 14 ans et vise les élèves, les parents et les professionnels avec 4 conférences sur la journée : « Les écrans et le numérique », « Les conséquences de la survenue de la puberté sur le corps », « Comment l'activité sportive permet de favoriser la séparation avec les parents », « Expérimentation des conduites à risques ».

Elle termine en précisant que l'aire d'accueil des gens du voyage a ré-ouvert le 14 juin.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du lundi 26 juin 2017**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

**ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT**

**Rapporteurs : Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances  
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué au Sport**

❖ **Sport – Utilisation du gymnase EDF – allée des Fontaines – Mise à disposition de créneaux entre la Ville, le Réveil Sportif et la Caisse Mutuelle complémentaire d'activités sociales Tours-Blois dans les installations sportives – Convention tripartite**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur MARTINEAU, en tant que Maire-adjoint en charge des sports, à signer la convention de mise à disposition des créneaux entre la ville, le Réveil Sportif et la C.M.C.A.S Tours-Blois dans les installations sportives et tous les documents s'y rapportant.

❖ **Sport – Candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 – Motion de soutien**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,



Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 31 VOIX  
CONTRE : 01 VOIX (M. FIEVEZ)  
ABSTENTION : -- VOIX

- Autorise Monsieur le Maire à signer la motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 28 juin 2017**

Madame BAILLERAU signale qu'il n'y aura aucun changement sur les rythmes scolaires à Saint-Cyr-sur-Loire.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE  
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

Rapporteur : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain

❖ **ZAC du Bois Ribert – Extension des réseaux sur la rue Mireille Brochier – Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à l'extension des réseaux électriques de la rue Mireille Brochier, ZAC Bois Ribert, parcelles cadastrées section AH numéros 159 et 160,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui organisera les relations entre les parties pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination.

❖ **ZAC Charles de Gaulle – Convention amiable d'implantation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique – Convention à conclure avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire ZAC Charles de Gaulle, allée Charles Spiessert, parcelles cadastrées section BP numéros 701 et 212**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à la réalisation des réseaux électriques de l'allée Charles Spiessert, ZAC Charles de Gaulle, parcelles cadastrées section BP numéros 701 et 212,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui organisera les relations entre les parties pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination.

❖ **Implantation des réseaux sur la rue de Charcenay parcelle cadastrée section BD n° 147 – Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à la servitude souterraine pour le passage d'une ligne électrique sur la rue de Charcenay, lieudit la Ravaudrie, parcelle cadastrée section BD numéro 147,
- 2) Autorise Monsieur à Maire à signer la convention correspondante.

❖ **ZAC Ménardière – Lande – Pinauderie – Central Parc – Travaux d'aménagement 1<sup>ère</sup> tranche – Modification en cours d'exécution pour les différents lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des modifications en cours d'exécution**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Conclut les modifications en cours d'exécution présentées ci-dessous avec les entreprises attributaires des marchés,

**Lot 1 – Terrassement voirie**

Entreprise TPPL – 37130 Cinq Mars la Pile

Montant du marché initial : 2 091 625,35 € HT

Montant modification en cours d'exécution n°1 : + 48 960,03 € HT

Montant modification en cours d'exécution n°2 : + 64 948,74 € HT

Modification en cours d'exécution n°3 : 45 903,84 € HT

Nouveau montant du marché : 2 251 437,96 € HT



Prestations complémentaires	Montant en plus ou moins-value en € HT
Circulation piétonne en enrobé noir pour accès provisoire à la crèche	+ 2 369,00 €
Ajustement parking sud au parking Sud-est	+ 2 275,00 €
Adaptation des bordures passages piétons et adaptation de la circulation piétonne en enrobé.	+ 24 654,60 €
Adaptation de la voirie et pose bordure pour amorce parking Nord-Est	+ 9 458,43 €
Réalisation de la jonction de l'allée piétonne côté route de Rouziers en enrobé provisoire	+ 1 492,47 €
Complément assainissement EP avec ajout de deux grilles EP en provisoire et définitif, et ajout d'un clapet anti-retour sur trop plein du stockage de 100m3	+ 4625,84 €
Câble Bt poste de relevage BV 11	+ 1028,50 €
Total HT	+ 45 903,84 €
<b>% d'augmentation après modification en cours d'exécution n°1, 2 et 3</b>	<b>7,64 %</b>

**Lot 3 – Adduction eau potable et incendie**

VEOLIA – 37300 Joué-les-Tours

Montant initial du marché : 81 630,00 € HT

Modification en cours d'exécution n°1 : + 1 560,00 € HT

Modification en cours d'exécution n°2 : + 1 200,00 € HT

Nouveau montant du marché : 84 390,00 € HT.

Prestations complémentaires	Montant en plus ou moins-value en € HT
Suppression d'un poteau incendie	- 1 200,00 €
Terrassement autour des poteaux incendie en phase définitive	+ 1 050,00 €
Regard de comptage pour réseau arrosage	+ 1 350,00 €
Total HT	+ 1 200,00 €
<b>% d'augmentation après modification en cours d'exécution n°1 et 2</b>	<b>+ 3,38 %</b>



**Lot 4 – Arrosage et forage d’irrigation**

**NEPTUNE ARROSAGE - 44000 NANTES**

Montant initial du marché : 275 650,89 € HT

Modification en cours d’exécution n°1 : + 4 641,35 € HT

Modification en cours d’exécution n°2 : + 613,68 € HT

Modification en cours d’exécution n°3 : + 11 221,85 € HT

Nouveau montant du marché : 292 127,77 € HT.

Prestations complémentaires	Montant en plus ou moins-value en € HT
Fourniture et pose d’un disjoncteur général, protection et câblages	+ 3 640,00 €
Arrosage des baliveaux route des Bordiers	+ 7 283,25 €
Ajout d’une vanne de sectionnement pour gestion de la phase provisoire	+ 298,60 €
<b>Total HT</b>	<b>+ 11 221,85 €</b>
<b>% d’augmentation</b>	<b>+ 5,98 %</b>

**Lot 6 – Espaces verts et mobilier urbain**

**GIRAUD -37250 VEIGNE**

Montant du marché initial : 750 000,00 € HT

Modification en cours d’exécution n°1 : + 18 891,85€ HT

Modification en cours d’exécution n°2 : + 4 931,95 €

Nouveau montant du marché : 773 823,80 € HT

Prestations complémentaires	Montant en plus et moins-value en € HT
Suppression des chasses roues	- 5 400,00 €
Adaptation du chantier ilot L	- 6 980,00 €
Plus-value clôture barreaudée sur mesure	+ 7 719,00 €
Complément clôture barreaudée sur mesure en limite de lots libres	+ 23 733,60 €
Réalisation de gradines parc central	+8 827,00 €
Complément aménagement autour du bassin Ménardière	+ 2 959,00 €
Déplacement d’un arbre remarquable suite élargissement allée piétonne	+ 537,00 €
Décapage et apport de terre en bordure d’allées béton	+ 5 511,00 €
Complément de plantations le long de l’Avenue Ampère	+ 2 184,00 €
Adaptation projet sur la route des Bordiers	- 7 000,00 €
Adaptation de la signalétique	+ 7 719,00 €
Diverses adaptations du projet	- 34 877,65 €
<b>Total HT</b>	<b>+ 4 931,95 €</b>
<b>% d’augmentation</b>	<b>+ 4,86%</b>



- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ces modifications en cours d'exécution ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

❖ **ZAC de la Roujolle – Autorisation d'urbanisme – Permis de démolir du bâti au 329 boulevard Charles de Gaulle**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à déposer et signer, au nom de la commune, la demande de permis de démolir relative au bien ci-dessus énoncé, afin de procéder à sa démolition dans le cadre des restructurations précisées supra,
- 2) Autorise la démolition de ce bien communal.

❖ **Acquisitions foncières – Route de Rouziers – Site de la Vindrinière – Acquisition de la parcelle cadastrée AH n° 81 appartenant à M. Louis ORTICA**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de Monsieur ORTICA la parcelle cadastrée section AH n° 81 (1.324 m<sup>2</sup>), sise au lieudit Le Pilori, site de la Vindrinière,
- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme de 13 240,00 €,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du jeudi 6 juillet 2017**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

Le Maire,

Philippe BRIAND.